

Entre :

RCA Consulting

4, avenue de Bordeaux – 33740 Arès - Téléphone : 05 56 60 38 29

SARL au capital de 8900 EUROS - RCS : 492 240 619

Et le Client :

Raison sociale :

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Téléphone : _____

Représentée par Mme Mlle Mr Prénom et Nom : _____

Email obligatoire : _____ N° Fixe : _____ N° Mobile : _____

Logiciel de **production** : _____ Logiciel de **gestion interne** : _____

- Serveur interne
 Hébergé éditeur
 Hébergé externe



J'opte pour la formule d'abonnement : (sélectionner le produit/service en cochant la case correspondante)

Tarification pour une même structure juridique (*) Taux de TVA cabinet métropolitain (**) rectifier si Dom/Tom

	Composition de l'abonnement annuel et services	Tarif HT	Tarif TTC TVA 20% (**)	Total commande
<input type="checkbox"/>	TurboPilot : spécial cabinet freemium ou Turbo'Club	397,00 €	476,40 €	
<input type="checkbox"/>	TurboPilot : spécial jeune expert (inscrit < 5 ans)	297,00 €	356,40 €	
<input type="checkbox"/>	TurboPilot : limité à 50 dossiers clients (*)	697,00 €	836,40 €	
<input type="checkbox"/>	TurboPilot : limité à 100 dossiers clients (*)	997,00 €	1196,40 €	
<input type="checkbox"/>	TurboPilot : multisite/multisociétés ou > à 100 dossiers	Nous	consulter	
<input checked="" type="checkbox"/>	Pack démarrage : création/initialisation dossier (obligatoire)	297,00 €	356,40 €	
<input type="checkbox"/>	Assistance annuelle spéciale cabinet	397,00€	476,40 €	
<input type="checkbox"/>	Webformation spéciale cabinet (2 heures)	297,00€	356,40 €	
	Total commande TTC			
	Accompagnement personnalisé TTC			

Pour des upgrade de licences, le tarif se calcule par différence de prix et prorata temporis par rapport à votre date anniversaire initiale de signature.

Conditions de règlement :

A la signature initiale de l'abonnement, le montant global annuel (+ éventuels frais de gestion) est prélevé dans son intégralité avant délivrance des accès.

Lors des reconductions, le prélèvement est réalisé, par tacite reconduction (si pas de résiliation au moins 1 mois avant) dans les jours précédents la date d'anniversaire du contrat, fixée le premier du mois suivant la signature initiale.

A retourner ces 4 ou 5 pièces :

- Ce contrat dûment rempli, daté, paraphé et signé
- La page de conditions contractuelles paraphée
- Le mandat sepa de prélèvement dûment daté et signé (sauf en cas de paiement négocié par d'autres moyens)
- Un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B) (sauf en cas de paiement négocié par d'autres moyens)
- La liste des autres sites à abonner (si contrat multi-sites)

...Et je conserve une copie de ce contrat et de ses conditions contractuelles.

Fait à _____ Le _____

Signature, tampon et qualité du signataire :

Conditions contractuelles de l'abonnement à l'outil TurboPilot

1) OBJET DU CONTRAT

- a) Le présent contrat commercial d'abonnement a pour objet **la location de l'outil TurboPilot**, outil saas et collaboratif et l'achat de services additifs. RC&A Consulting est dénommée « le loueur ».
- b) Les services comprennent :
 - i) **La mise à disposition d'un accès** délivrant la version la plus à jour de l'outil loué.
 - ii) **L'accès à l'assistance technique à distance** sans intervention directe physique.
 - iii) Ce contrat concerne exclusivement les services proposés **au cabinet d'expertise** qui gère en direct ses propres clients. Ces derniers peuvent prendre une assistance ou acheter des services auprès du loueur (voir contrat entreprise).
- c) Le loueur reste très vigilant à ce que l'outil loué ne soit utilisé **que dans les conditions définies en page 1** de ce contrat. Le cabinet déclare avoir pris connaissance de cette réglementation. Tout usage abusif, copie ou détournement du code constituera un délit de contrefaçon dit de piratage passible de poursuites judiciaires.

2) DUREE DU CONTRAT ET MODALITES DE SORTIE

- a) Le contrat est conclu dès la signature des présentes. **La durée minimum de l'abonnement est de 12 mois à compter du 1^{er} jour du mois suivant la signature.**
- b) Puis, sauf résiliation de la part du cabinet, son abonnement se renouvelle par tacite reconduction pour une nouvelle période de 12 mois.
- c) **Si le cabinet désire résilier son contrat**, il doit procéder à l'annulation de ce dernier **au moins 30 jours avant la date anniversaire**. Au-delà, le contrat se renouvellera pour une période de 12 mois et devra être dénoncé avant la prochaine date 'butoir'.
- d) Le cabinet rédige un courrier de demande de résiliation (recommandé avec A/R) qu'il lui suffit d'envoyer au service clients du loueur avant la date 'butoir'. Sa prise en compte immédiate **ne peut occasionner aucun remboursement, même partiel**. Ses données cabinet et clients seront supprimées au bout de 90 jours.
- e) Sur demande, les données du cabinet et de ses clients peuvent lui être **restituées sous format sql ou csv**.

3) MODALITES D'EXECUTION DE L'ABONNEMENT

- a) Le loueur met initialement à la disposition du cabinet les outils d'aide en ligne. Toute l'information est accessible dans les jours qui suivent la signature au **service abonnés au 05 56 60 38 29**.
- b) **Le règlement du cabinet ouvre une nouvelle année d'utilisation** : sans règlement avant la date anniversaire, l'accès est automatiquement fermé.

4) UTILISATION DE L'OUTIL LOUE ET SECURITE

- a) **L'utilisation de l'outil loué est strictement réservée au client et pour l'usage prévu spécifiquement au contrat**. Toute infraction à cette clause constitue un motif de rupture du contrat aux torts et griefs du cabinet. RC&A Consulting ne garantit pas les conséquences d'un usage non conforme de l'outil.
- b) Le loueur fournit l'outil TurboPilot **hébergé sur un serveur sécurisé en France ou en Europe**. Une base privative, sauvegardée toutes les 24h, est réservée à chaque dossier client. Son utilisation sera rendue impossible dès la résiliation du contrat.

- a) Le prix de l'abonnement à l'outil est établi **au jour de la signature du contrat** par référence aux tarifs du loueur en vigueur ce même jour. Les coûts d'hébergement des sociétés privées utilisées par le loueur peuvent impacter ces tarifs. Les tarifs de l'outil sont actualisés une fois par an.
- b) Ces tarifs sont consultables sur le site www.turbopilot.fr ou auprès du service clients (à défaut de résiliation de sa part, le cabinet sera réputé avoir accepté l'augmentation de tarif).

6) FACTURATION DES ABONNEMENTS

- a) La facturation respecte les prix définis dans l'article 5.a.
- b) Les modalités de facturation sont les suivantes :
 - i) **la première facture** est envoyée par courrier, par e-mail en PDF ou par facture électronique.
 - ii) **les factures de reconduction** sont envoyées selon les mêmes modalités dans les 30 jours qui précèdent la date anniversaire.
- c) **Les ajouts ou up-grade de licences** en cours d'année, font l'objet d'une facturation par différence de prix et prorata temporis (nombre de mois restant à courir entre l'ajout et la date anniversaire de l'abonnement). Le montant annuel de l'abonnement sera ensuite réajusté à la date anniversaire.

7) CONDITIONS DE REGLEMENT DES FACTURES

- a) **Leurs règlements sont annuels, d'avance et préférentiellement par prélèvement automatique**. Elles sont calculées prorata temporis. En cas de paiement par d'autres moyens (chèque, virement ou CB dans le futur), des frais de gestion de 10% s'appliquent.
- b) **Tout défaut de règlement autorise le loueur à suspendre immédiatement l'exécution de l'abonnement** et à prendre toute mesure conservatoire pour sauvegarder ses intérêts, la facturation continuant de plein droit.

8) MODE DE PAIEMENT

- a) Comme mentionné à l'article 7.a, **le mode de paiement s'effectue par prélèvement automatique** sauf négociation particulière acceptée par le loueur et assortie des frais de gestion.
- b) **En cas d'incidents bancaires** (impayé ou rejet du prélèvement), **les frais supportés par le loueur seront refacturés intégralement au cabinet ainsi que 10% de frais de gestion additifs**.

9) RESPONSABILITE DU LOUEUR

- a) **En aucun cas la responsabilité du loueur ne pourra être engagée pour tous dommages, de quelque nature qu'ils soient, survenant à l'occasion de l'utilisation de l'outil et des supports méthodologiques mis à la disposition du cabinet**.
- b) Le cabinet renonce, en conséquence à mettre en cause la responsabilité du loueur, et garantit le loueur contre toute réclamation émanant de ses préposés ou de tiers.
- c) La configuration technique nécessaire à l'utilisation de l'outil et de services, sont **clairement explicitées dans la documentation technique** sur le site web. Le cabinet déclare avoir pris connaissance de ces chapitres au jour de la signature du contrat d'abonnement.

10) LITIGES

- a) De convention expresse entre les parties, **le présent contrat est soumis au droit français**. Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu concernant en particulier sa validité, son interprétation, son exécution ou sa résiliation seront soumis au **tribunal de commerce de BORDEAUX (33)**.

